



**COMMUNIQUE DU 08 OCTOBRE 2018**

## **Point de situation : eau potable de la commune de Sinnamary, levée du principe de précaution**

Suite à une série d'analyses effectuées au point de captage et à la sortie d'eau du robinet, l'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) nous a indiqué n'avoir retrouvé aucune substance toxique dans l'eau de la commune.

**La commune de Sinnamary prend acte des tests réalisés, qui lui permettent en conséquence, de lever le principe de précaution et de déclarer l'eau du robinet propre à la consommation.**

Concernant les causes possibles de la surmortalité des poissons constatée le 20 Septembre au lieu-dit « Crique Yiyi », nous continuons nos échanges avec les autorités afin qu'une explication scientifique nous soit proposée.

**Afin de s'assurer de la qualité de l'eau, des contrôles renforcés sur sa potabilité seront effectués** par l'ARS, au rythme d'un prélèvement par semaine au lieu d'un par mois.

Sinnamary, Sennmari Tchò Péyi Savann,  
le 08 octobre 2018